

|  |
|--|
| <b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU<br/>DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2013 A VOUZIER</b> |
|--|

**Ayant pouvoir de vote** : Mesdames Régine BRUSA ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN et Messieurs Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean-Claude ETIENNE, Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

**Pouvoirs** : Mme Françoise BUSQUET donne pouvoir à M. Frédéric COURVOISIER CLEMENT

**Absents Excusés** : M. Gérard SOUDANT, Philippe ETIENNE

**Absents non Excusés** : Mesdames Françoise CAPPELLE, Nathalie CAMBIER JONVAL, Christine NOIRET-RICHET ; Messieurs Claude ANCELME, Gérard DEGLAIRE, Damien GEORGES, Olivier GODART, Jean Pierre LELARGE,

**Personnel communautaire présent** : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction,

M. SIGNORET ouvre la séance à 19h00.

**M. Gildas THIEBAULT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**1) ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE**

M. FORGET rappelle que le Conseil de Communauté en date du 27 mai 2013 a autorisé le lancement d'une consultation pour le marché de travaux de la future piscine intercommunale dans les conditions suivantes :

Appel d'offres ouvert européen avec recours si possible à une procédure adaptée pour les lots inférieurs à 20 % du montant total et 1 000 000 €. Conformément à l'approbation de l'avant projet définitif remis par le maître d'œuvre et dans le prolongement des choix réalisés en termes de revêtement notamment pour le bassin, l'allotissement retenu a été le suivant :

LOT 1 : Gros œuvre

LOT 2 : Charpente

LOT 3 : Couverture Bardage métallique

LOT 4 : Menuiseries extérieures

LOT 5 : Menuiseries intérieures

LOT 6 : Cloisons Doublages - Faux plafonds

LOT 7 : Serrurerie

LOT 8 : Revêtement de sols ± Carrelages ± Sols souples

LOT 9 : Peinture

LOT 10 : Equipements piscine

LOT 11 : Electricité ± Courants forts ± Courants faibles

LOT 12 : Plomberie – Sanitaires

LOT 13 : traitement d'eau - SPA

LOT 14 : Chauffage – ventilation

LOT 15 : VRD - Espaces Verts  
 LOT 16 : Plafond tendu  
 LOT 17 : contrôle d'accès  
 LOT 18 : Façades bois  
 LOT 19 : Sauna Hammam  
 LOT 20 : Fond mobile

LOT 21 OPTION : Revêtement de sols - Résines plages - Sols souples

Les critères de notation ont été fixés comme suit :

1/ Prix des prestations (coefficient pondérateur 55%)

2/ Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique (coefficient pondérateur 45%)

En conclusion d'une procédure initiale d'Appel d'Offres ouvert européen, la commission d'appel d'offres en date du 30 septembre a été chargée d'ouvrir les plis. Une seconde réunion, en date du 28 octobre 2013, a été consacrée à l'attribution des marchés.

A cette issue, de nombreux lots ont été déclarés infructueux, nécessitant de relancer une vingtaine de lots.

Pour 15 lots, une procédure adaptée a donc été relancée en suite de quoi la Commission d'Appel d'Offres des 2 et 16/12/2013 a été chargée d'ouvrir les plis et d'attribuer les lots.

Le récapitulatif des propositions de la CAO est présenté ci après :

| Lot                                | Estimation MO  | entreprise classée 1   | offre retenue   |   |
|------------------------------------|----------------|------------------------|-----------------|---|
| Gros-Œuvre                         | 1 499 983,00 € | MONTI                  | 1 480 007,16 €  | seule offre acceptable                  |
| Charpente                          | 399 660,00 €   | CABROL SA              | 340<br>340,96 € | offre moins et mieux disante            |
| Couverture/Etanchéité              | 646 301,00 €   | CABROL SA              | 708<br>240,00 € | offre moins disante (variante acceptée) |
| Menuiseries extérieures            | 337 245,00 €   | STEELGLASS             | 336 923,12 €    | seule offre acceptable                  |
| Menuiseries intérieures            | 52 348,00 €    | BULCOURT<br>AUBRY      | 48 051,29 €     | offre mieux disante                     |
| Cloisons/Doublages/Fx-Plafonds     | 115 771,00 €   |                        |                 |   |
| Métallerie/Serrurerie              | 52 348,00 €    | FRECHIN SA             | 34<br>328,60 €  | offre moins et lieux disante            |
| Résines/Revêtements de sol         | 402 680,00 €   | ALLOUCHE               | 364 514,60 €    | seule offre acceptable                  |
| Peintures                          | 52 348,00 €    | APE                    | 52<br>421,00 €  | seule offre                             |
| Equipements Piscine/Vestiaires     | 120 804,00 €   | NAVIC                  | 119<br>347,00 € | seule offre                             |
| Electricité Courants Forts/Faibles | 183 219,00 €   | COFELY INEO<br>ENERSYS | 175<br>000,00 € | offre moins et mieux disante            |
| Plomberie/Sanitaires               | 251 675,00 €   |                        |                 |   |
| Traitement d'eau                   | 327 178,00 €   | AQUATECH               | 400<br>200,00 € | offre mieux disante                     |
| Chauffage/Ventilation              | 510 397,00 €   | MISENARD               | 565<br>000,00 € | offre mieux disante                     |
| VRD/Espaces verts                  | 442 948,00 €   | STP VENCE              | 501<br>846,64 € | offre moins et mieux disante            |

|                  |              |              |                 |                              |
|------------------|--------------|--------------|-----------------|------------------------------|
| Plafond tendu    | 115 771,00 € | ESSENCIEL    | 118<br>000,00 € | offre moins disante          |
| Contrôle d'accès | 42 281,00 €  | APPLICAM     | 33 000,63 €     | seule offre acceptable       |
| Façades bois     | 65 436,00 €  | LEMPEREUR    | 71 095,96 €     |                              |
| Sauna Hammam     | 45 302,00 €  | SOMETHY      | 45 318,32 €     | offre moins et mieux disante |
| Fond mobile      | 171 139,00 € | TECHNOX      | 151 855,16 €    | seule offre acceptable       |
| Option - résine  | 331 122,00 € | non attribué |                 | non retenue                  |

Les observations suivantes sont formulées :

Les lots Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds et Plomberie/Sanitaires n'ayant pas fait l'objet d'offres, il est dorénavant possible d'entamer une procédure négociée qui permettra aux services de contacter les entreprises susceptibles de répondre aux besoins et de négocier les prix.

La CAO propose de retenir la variante « membrane PVC » sur le lot 3 Couverture.

Le lot « Traitement de l'eau » est confiée à une entreprise locale « Aquatech » qui propose un système de chloration et de floculation (traitement spécifique contre la chloramine\*).

\* Dans les piscines, des chloramines sont produites par l'action du chlore sur les matières azotées laissées par les baigneurs (peau, sueur). Une piscine est sous-chlorée et son action désinfectante est faible quand elle sent le chlore et qu'elle irrite les yeux. Lorsque la piscine est très chauffée (cas notamment des piscines pour bébés nageurs), la production de chloramines atteint un seuil qui irrite également les yeux, gratte la gorge, provoque des quintes de toux<sup>1</sup>.

Ce sont les chloramines qui sont à l'origine d'une eau malodorante, allergène et irritante.

Au-delà du fait que la piscine sent le chlore, l'eau devient aussi allergène et irritante (yeux, nez, poumons, peau). Ce sont les chloramines qui sont beaucoup plus mauvaises pour la santé que le chlore actif.

Les chloramines provoquent l'irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. Rejetées dans l'environnement, elles sont toxiques pour les organismes aquatiques. L'eau traitée à la chloramine ne convient pas aux aquariums. On peut l'éliminer au moyen de filtres à charbons actif.

Les chloramines sont classées comme substances peut-être cancérigènes, et sont responsables de l'asthme chez les maîtres-nageurs et les nageurs de haut niveau et reconnues maladie professionnelle.

L'option Résine n'est pas retenue eu égard au faible écart de cout avec un revêtement carrelages

En conséquence, compte tenu de ces attributions, le cout des travaux s'élève à 5 545 490,44 € qui pourrait atteindre 5 838 080,22 € avec les deux lots non encore pourvus.

M. SIGNORET fait remarquer que 6 entreprises ardennaises ont répondu sur 23 lots.

Pour répondre à la question de M. MATHIAS, le Président indique que l'écart constaté sur le lot VRD semble dû à un problème dans l'estimation.

Ainsi, compte tenu de la délégation que le Bureau détient pour l'attribution des marchés compris entre 90 000 € HT et 200 000 € HT, les lots suivants sont attribués à l'unanimité de ses membres :

| Lot   | Entreprise retenue     | Montant HT   |
|---|------------------------|--------------|
| <i>Equipements<br/>Piscine/Vestiaires</i>     | NAVIC                  | 119 347,00 € |
| <i>Electricité Courants<br/>Forts/Faibles</i> | COFELY INEO<br>ENERSYS | 175 000,00 € |
| <i>Plafond tendu</i>                          | ESSENCIEL              | 118 000,00 € |
| <i>Fond mobile</i>                            | TECHNOX                | 151 855,16 € |

## 2) ATTRIBUTION DE MARCHE D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance de la 2C2A arrivent à échéance au 31/12/2013, c'est pourquoi une consultation pour leur renouvellement a été lancée en septembre ; A cet effet, la 2C2A est assisté par un cabinet d'avocats spécialisé, la selarl Henri Abecassis.

7 lots ont composé ce marché, soit :

- Incendie Dommages aux biens
- Responsabilité civile générale
- Flotte automobile
- Risques statutaires
- Protection juridique générale
- Protection juridiques pénale des agents territoriaux et des élus
- Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions.

Les critères de notation ont été définis ainsi :

- Nature et étendue des garanties – Respect des clauses du cahier des charges : 40 points
- Moyens de gestion du contrat et / ou des sinistres : 20 points
- Prix : 40 points

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au JOUE et au BOAMP a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2013, avec une date limite de réponse fixée au 12 novembre 2013.

Les contrats seront conclus pour une durée maximale de 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La CAO du 2 décembre 2013 a examiné les propositions et compte tenu des montants constatés, il revient au Bureau d'attribuer le lot 4 «Assurances statutaires »

Après en avoir délibéré, le Bureau attribue le lot 4 « Assurances statutaires » à Breteuil / Genworth retenant la solution de base dans les conditions suivantes :

| <u>Agents CNRACL</u>                           | <u>Franchises</u>                              | <u>Taux</u> |
|--|--|-------------|
| Décès  | Néant  | 0.22%       |
| Accidents du travail / maladie professionnelle | Néant  | 2.40%       |
| Congé Longue Maladie / Congé Longue Durée      | Néant  | 1.74%       |
| Maladie Ordinaire                              | 15 jours fermes par arrêt                      | 1.82%       |
| Maternité                                      | Néant  | 0.74%       |
| <u>Agents non soumis à CNRACL</u>              | 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire | 1.59%       |

Le Bureau est informé que lots suivants seront attribués par le Président conformément à la délégation qu'il détient dans les conditions suivantes :

|       | <i>Lot</i>                                     | <i>Candidats</i>          | <i>Prix HT annuel</i> | <i>Prix HT sur 4 ans</i> |
|-------|--|---------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Lot 1 | Incendie Divers Dommages aux biens             | SMACL                     | 5 230,08 €            | 20920.32 €               |
| Lot 2 | Responsabilité civile générale                 | SMACL                     | 850,52 €              | 3402.08 €                |
| Lot 3 | Flotte automobile                              | SMACL                     | 3 996,04 €            | 15984.16 €               |
| Lot 5 | Protection Juridique générale                  | Sarre et Moselle/protexia | 975,37 €              | 3901.48 €                |
| Lot 6 | Protection juridique pénale des agents et élus | Sarre et Moselle/protexia | 394,95 €              | 1579.80 €                |
| Lot 7 | Dommages aux objets d'art et/ou expositions    | Sarre et Moselle/Hiscox   | 366,97 €              | 1467.88 €                |

### 3) QUESTIONS DIVERSES

*Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 19h20*

Fait à Vouziers, le 20 janvier 2014

Le Président,

Francis SIGNORET



Le Secrétaire de Séance,

Gildas THIEBAULT